

Le parc à bateaux : plus économique tout aussi pratique !

- Garez votre remorque sur votre emplacement du parc à bateau
- Effectuez la mise à l'eau quand vous le souhaitez grâce à la rampe de mise à l'eau
- Faites des économies : le stationnement en parc à bateaux coûte moitié moins qu'une place à flot.

Accédez gratuitement à la rampe (accès inclus dans le tarif) et ce même si la Capitainerie est fermée.

Plan du Port